PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 6 FEVRIER 2025

Le jeudi 6 Février 2025 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents
Mesdames ADELE PERRAMOND Sarah, ALQUIER-GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, LAGARDE Jérôme, POUYTES Romaric, VALETTE Patrick

Absent
FERNANDEZ Alain

Procuration
ESTRADE Philippe à ALQUIER-GILLES Sabine

Ordre du jour

- Augmentation prix eau et assainissement année 2026
- Renouvellement bail location RISCH Emeline
- Chats errants – Convention tripartite
- Devis diagnostic cave coopérative
- Devis faucardage
- Site internet
- Questions diverses

RAJOUT Ordre du jour

- Schéma directeur assainissement – Choix entreprise

Madame SERVANT Michèle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Augmentation prix eau et assainissement année 2026
Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de réexaminer le prix du M3 de l'eau de 0,05 €, toujours dans l'objectif de préserver l'équilibre du budget de la M49 et d'anticiper les éventuels travaux.
Le tarif passera de 1.61 € / HT le m3 de l'eau à 1.66 € HT le m3. Cette augmentation permet d'anticiper les éventuels renouvellements de réseaux.
Madame Evelyne BOUYGUES se questionne au sujet du transfert de la compétence eau et assainissement.
Monsieur Le Maire rappelle que l'ancien premier Ministre était revenu sur le transfert obligatoire, et qu'à ce jour, aucun texte n'est paru.
Madame Sabine ALQUIER GILLES rappelle le souhait de la Collectivité à conserver cette compétence. Il précise qu'une dérogation sera mise en place durant l'année 2026 et que la gestion de cette compétence par la CCRLCM sera effective au 1er Janvier 2027.

Votes : 9 votes favorable – 1 vote abstention – 0 vote contre
Délibération sera prise.

Renouvellement bail location RISCH Emeline

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Emeline RISCH domiciliée 6 chemin des Planels - 11220 RIBAUTE souhaite renouveler le bail de mise à disposition de la salle située au 11 rue de l'Orbieu - 11220 RIBAUTE afin de poursuivre son activité de création dans la couture.
Monsieur Le Maire rappelle que la mise à disposition du local avait été convenu pour la période du 1er Avril 2024 au 31 Mars 2025 pour un montant mensuel de cinquante euros (50 €) au titre des charges locatives (Détail des charges : 15 € pour l'eau et 35 € pour l'électricité).
Monsieur Patrick VALETTE demande le montant mensuel de la location du local à Madame Virginie MARIETTE.
Monsieur Le Maire répond 80.00 € détaillé ainsi :
- Un montant mensuel du loyer de trente €uros (30 €),
- Un montant mensuel de cinquante euros (50 €) :
Détail des charges : 15 € pour l'eau et 35 € pour l'électricité.
Après échanges entre membres, la mise à disposition du local est proposée pour la période du 1er Avril 2025 au 31 Mars 2026 et serait consentie comme suit :
- Un montant mensuel du loyer de trente €uros (30 €),
- Un montant mensuel de cinquante euros (50 €) :
Détail des charges : 15 € pour l'eau et 35 € pour l'électricité.
Soit un total général de 80.00 €.
Madame Sabine ALQUIER GILLES et Monsieur Patrick VALETTE font remarque que le montant mensuel de la location est moindre.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Chats errants – Convention tripartite

Monsieur Le Maire donne lecture aux membres de la convention tripartite entre l'association Narbo'Chats, la Commune et le vétérinaire afin de continuer à lutter contre la prolifération des chats errants et de bénéficier de tarifs vétérinaires moins onéreux (tarifs associations). La conclusion de cette convention est demandée par le vétérinaire afin de continuer à effectuer les interventions.
Comme en 2024, la commune versera une subvention à l'association Narbo'chats et les factures des soins vétérinaires seront facturés à cette dernière.
Madame Michèle SERVANT, Adjointe au Maire, fait remarquer que les tarifs 2025 ont augmenté par rapport à 2024.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Devis Diagnostic Cave Coopérative

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la consultation d'un cabinet d'avocats au sujet du projet de transformation de la cave coopérative, et après avis, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic du bâtiment permettant ainsi de s'orienter plus précisément vers un projet.
Après lecture du devis, les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur la durée de validité du diagnostic (pour les particuliers, 6 mois) et souhaiteraient d'autres devis.

Après échanges et avis des membres du Conseil Municipal, il est proposé de surseoir ce point et de le prévoir à un prochain Conseil Municipal, une fois les informations recueillies.

Devis faucardage

Monsieur Le Maire remercie tout d'abord Monsieur Patrick VALETTE pour son intervention et la prise en charge de ce dossier.
Monsieur Patrick VALETTE, Conseiller Municipal, donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un compte rendu effectué pour les opérations de faucardage et des devis réalisés auprès de deux sociétés afin de réaliser des travaux de faucardage (superficie 1 demi hectares) dans la rivière Orbieu.
Trois entreprises ont été sollicités pour réaliser cette opération et seules deux sociétés ont envoyés un devis, à savoir :

- La SAS VALEMAR sise 16 quai du Rhône – 38550 SABLONS pour un devis d'un montant de 3 684.00 € HT, soit 4 420.80 € TTC.
- La société SUD FAUCARDAGE sise 1223 lotissement Les Vergers du Mourre – 84870 LORIOL DU COMTAT pour un devis d'un montant de 2 000.00 € HT, soit 2 400.00 € TTC.

Monsieur Patrick VALETTE explique également avoir pris contact auprès des services Pollution, Sanitaire et Travaux de la DDTM.
Monsieur Patrick VALETTE mentionne le fait qu'il souhaiterait connaître la variété des algues et avoir également des explications plus précises concernant les démarches à effectuer avant le commencement des travaux (zone Natura 2000 et voir également L'Office Français de la Biodiversité : OFB). Il évoque également le danger des algues sur les éventuels risques de noyades.
Madame Sabine ALQUIER GILLES dit qu'il serait préférable de savoir si ces travaux sont obligatoires et fait remarquer la situation « sans fin » des algues. Elle demande également si une subvention est envisageable sur ce type de prestation.
Monsieur Le Maire répond par la négative.
Monsieur Patrick VALETTE propose de faire réaliser les travaux une fois afin de voir si les algues reprennent rapidement ou non afin de voir pour les années prochaines.
Avant passage aux votes, Madame Sabine ALQUIER GILLES demande s'il serait possible d'avoir plus de renseignements concernant les travaux et les algues afin de pouvoir se positionner sur la situation.
Après échanges et avis des membres du Conseil Municipal, il est proposé de surseoir ce point et de le prévoir à un prochain Conseil Municipal, une fois les informations recueillies.

Site internet

Le sujet du site Internet est à nouveau évoqué.
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande confirmation du prix de la maintenance ainsi que la date de fin d'engagement.
Monsieur Le Maire répond que le prix de la maintenance est de 500 € HT, soit 600 € TTC.
L'engagement, suite au paiement de la dernière facture, est jusqu'au mois de Septembre 2025.
Madame Sabine ALQUIER GILLES fait remarquer que, de ce fait, le site doit être opérationnel jusqu'à cette date. A ce jour, aucune actualisation n'a été effectuée et le site est contre-productif.
Une décision collective sur la continuité ou non du site sera prise lors de prochaines réunions.

Schéma Directeur Assainissement – Choix entreprise

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'Agence Technique

Départementale de l'Aude aide la Commune dans l'établissement du schéma directeur d'assainissement. Une procédure de marché à procédure adapté restreint sans publicité préalable a été réalisé sur la plate-forme des marchés.
Cinq sociétés ont été sollicités. Après fin de la consultation, l'ATD 11 a procédé à l'analyse des offres (offre de prix, équipe projet, délai et planning) dont le classement final est le suivant :

Nom du Candidat	Montant offre H.T.	Classement
ARTELIA SAS	27 595.00 €	5
AZUR ENVIRONNEMENT	21 495.00 €	1
OTEIS SAS	19 985.00 €	2
ENEA / STEC HYDRATEC	24 500.00 €	4
PURE ENVIRONNEMENT SAS / SARL OPALE	21 980.00 €	3

Au vu du rapport d'analyse, Monsieur le Maire propose de retenir la société AZUR ENVIRONNEMENT.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Questions diverses

Lotissement
Monsieur Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre du promoteur suite à la demande de revoir le projet (baisse du nombre de logements).
Le promoteur précise qu'il ne peut revoir le projet à la baisse car ce dernier ne serait pas économiquement réalisable.
Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de consulter le plan/projet.
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande à Monsieur Le Maire pourquoi le promoteur n'a pas souhaité rencontrer les membres du Conseil Municipal.
Monsieur Le Maire répond que le promoteur, contacté par téléphone a déclaré, qu'il est habitué à ce qu'il y ait des opposants et que ceux-ci changent d'avis une fois que le lotissement est achevé et les maisons habitées.

Conduite eau RICARD
Monsieur Le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal des soucis sur la conduite d'eau alimentant la campagne des consorts RICARD sur la Commune de Camplong-d'Aude.
Suite à la venue du médiateur et la convention signée le 1er Avril 2022 entre les communes de Ribaute et de Camplong-d'Aude, il avait été convenu que la Commune de Camplong-d'Aude prenne en charge les travaux afin de réparer les fuites et fasse réaliser les travaux de raccordement des consorts RICARD au départ de la Commune de Camplong-d'Aude avant la mi-2024.
A ce jour les travaux n'ont pas été réalisés, et la Commune de Camplong-d'Aude, pour des raisons économiques, souhaite recréer une conduite au départ de la Campagne ARDOLOU située sur la Commune de Ribaute.
Monsieur Le Maire n'est pas d'accord avec ces travaux.

La Sabine
Monsieur Patrick VALETTE demande des explications concernant la fin des prêts de la clé de La Sabine.
Monsieur Le Maire répond que face aux abus et suite aux interdiction de dépôts, les évacuations des déchets verts doivent être effectués vers la déchetterie ou se rapprocher des services de la CCRCLCM afin de bénéficier d'un prêt de broyeur.

Procès-Verbaux Conseils Municipaux
Madame Sabine ALQUIER GILLES dit qu'il convient de trouver des solutions concernant les procès-verbaux des conseils municipaux afin qu'ils puissent être validés à chaque séance et non avec un retard certain.
Monsieur Le Maire dit que les Procès-verbaux vont être simplifiés afin d'être remis dans des délais raisonnables.

Fête Intercommunalité
Madame Evelyne BOUYGUES demande si Monsieur Hernandez, Président de la CCRLCM va programmer une réunion afin de connaître le déroulé des manifestations pour la fête de l'intercommunalité prévue sur la Commune durant l'été 2025.
Monsieur Le Maire répond qu'il attend une date afin de fixer la réunion.
Il précise que le coût des manifestations de cette journée seront pris en charge par la CCRLCM et que les bandas sont déjà réservées.

Commission travaux
Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission Travaux sera très prochainement réunie afin de faire le point sur les réalisations à venir pour préparer le budget 2025.

Poste secrétariat
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si une décision est connue concernant le poste de secrétariat afin de savoir si la secrétaire actuelle reste ou demande une mutation suite à une proposition émise d'une autre collectivité.
Suite à la prise de décision de la secrétaire de rester en poste sur la Commune, Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si une décision d'augmentation d'IFSE a été prise.
Monsieur Le Maire répond par l'affirmative. La décision a été prise en concertation avec les deux adjointes.

Clé enregistreuse
Madame Michèle SERVANT propose de remettre en service la clé enregistreuse lors des séances des Conseils Municipaux.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 H 10.